



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

025 X
DECRET N°/PRG/CNDD/SGG/2010
Portant restructuration du Cabinet de la Primature

Le Président de la Transition, Président de la République par Intérim

VU le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

VU l'ordonnance n°006/PRG/CNDD/ du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre ;

VU le Procès verbal de la Réunion du CNDD, en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice -Président du CNDD ; comme Président de la République par intérim ;

VU le discours de Monsieur le Président de la République par intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'Opposition ;

VU les Accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice - Président du CNDD comme Président de la République par intérim, Président de la Transition ;

VU le Décret n°001/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de la Transition ;

VU le Décret n°003/PRG/CNDD/SGPRG/2010, du 03 Février 2010 portant restructuration du Gouvernement ;

VU le Décret n°005/PRG/CNDD/SGG/2010, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Et sur Proposition du Premier Ministre Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Décret

Article 1^{er} : La structure du Cabinet de la Primature se présente ainsi qu'il suit :

I - Un Directeur de Cabinet

II - Un Chef de Cabinet

III - Des Conseillers qui sont :

1. Un Conseiller Economique Principal
2. Un Conseiller Gouvernance
3. Un Conseiller Politique
4. Un Conseiller Diplomatique
5. Un Conseiller Militaire
6. Deux Conseillers Juridiques
7. Deux Conseillers chargés de l'Education, de la Jeunesse et des Affaires Sociales
8. Un Conseiller Mines, Energie et Eau
9. Un Conseiller Développement Rural
10. Un Conseiller Chargé des Infrastructures
11. Un Conseiller Secteur Privé/PME
12. Un Conseiller Environnement
13. Deux Conseillers Chargés de mission

IV. Une cellule de Communication

V. Un service Protocole

VI. Des Services Rattachés qui sont :

1. Le Comité National de lutte contre le Sida (CNLS)
2. Le Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SENAREC)
3. Le Système d'Informatisation de l'Administration Guinéenne (SIAG)
4. L'Observatoire National des Droits de l'Homme (ONDH)

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

25 MARS 2010

2010



General de Brigade Ishakus Homati

Président de la Transition, Président de
La République par Intérim, Ministre de la
Défense Nationale